COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montpellier, le 17 décembre 2021

NOUVELLES CONDITIONS D'ACCÈS AUX P+tram
À COMPTER DU LUNDI 3 JANVIER 2022

Les détenteurs d'un abonnement TaM ou d'un Pass gratuité bénéficient d'un accès gratuit aux P+tram, leur permettant de stationner leur véhicule et de poursuivre leur trajet en toute sérénité dans les transports en commun.

À compter du lundi 3 janvier 2022, les **modalités d'accès évoluent** pour l'ensemble des abonnés TaM, avec notamment la possibilité pour les détenteurs d'un Pass gratuité sur l'appli M'Ticket d'accéder aux P+tram en utilisant leur **smartphone**.

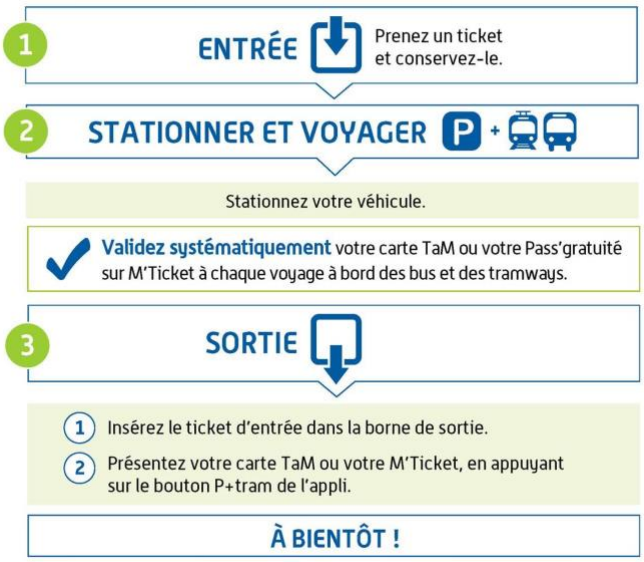

La **validation du titre de transport,** qu'il s'agisse d'une **carte TaM** ou de l'appli **M'Ticke**t à bord des bus et des tramways, **reste obligatoire** pour tous les types d'abonnement, afin de bénéficier du stationnement gratuit dans ces **9 P+tram**, ouverts 7j/7 et 24h/24.

En cas de non validation de la carte TaM ou du M'Ticket à bord des véhicules du réseau TaM, la **tarification horaire sera appliquée**. Pour rappel, la **durée maximale de stationnement** dans les P+tram est de **24 heures consécutives**.

Pour un stationnement unique d'un véhicule, les usagers sont invités à consulter le lien suivant : tam-voyages.com

Toute l'info sur tam-voyages.com

Contacts presse :
Marine Ferrandis • marine.ferrandis@tam-way.com • 07 77 23 74 50
Marjorie Ortis • marjorie.ortis@tam-way.com • 06 25 33 41 93